

ARRÊTÉ DU 9 JUILLET 2024

portant sur des travaux de nettoyage du square effectués par les agents de la ville, rue de Signier, le 12 juillet 2024.

LE MAIRE DE LA VILLE DE LAON,

- VU** les dispositions du code général des collectivités territoriales, notamment celles en matière de police,
- VU** le code de la voirie routière,
- VU** le code de la route,
- VU** l'arrêté municipal du 15 janvier 2018 réglementant la circulation et le stationnement dans la ville de LAON ainsi que ceux le modifiant ou le complétant,
- VU** l'arrêté municipal n°2020/1470 du 26 mai 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Frédéric JOLY, 5^{ème} Adjoint, dans le domaine de la prévention des risques et de la sécurité,

CONSIDÉRANT les travaux de nettoyage du square effectués par les agents de la ville, rue de Signier, le vendredi 12 juillet 2024.

ARRÊTE

- ARTICLE 1 :** Le stationnement sera interdit sur 4 emplacements situés le long de la préfecture depuis l'entrée à l'angle rue Paul Doumer, et sur les 4 places contiguës à la placette devant l'entrée de la préfecture, le vendredi 12 juillet 2024 de 7 heures à 15 heures 30.
- ARTICLE 2 :** Les signalisations réglementaires en vigueur au code de la route et les pré-signalisations, en tant que de besoin, seront mises en place par les agents de la Ville de LAON.
- ARTICLE 3 :** Conformément à l'article R 421-1 du code de Justice Administrative, tout intéressé dispose d'un délai de deux mois pour contester cet arrêté auprès du tribunal administratif d'Amiens.
- ARTICLE 4 :** Le Directeur général des services de la ville de LAON, le Directeur départemental de la sécurité publique, ainsi que les agents placés sous leur autorité, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.
- ARTICLE 5 :** Un original du présent arrêté sera inscrit au recueil des actes administratifs, un original sera transmis à l'intéressé. Une copie sera adressée à chaque membre chargé de l'exécuter, ainsi qu'au centre de secours principal, au centre hospitalier, aux transports urbains Laonnois, à la régie des transport de l'Aisne et au SIRTOM.

Pour le Maire et par délégation,
Frédéric JOLY,
Maire-Adjoint,
chargé de la Prévention des Risques
et de la Sécurité



Laon, le 8 juillet 2024

M. GUERRAR Hamid
Mme Lydie LEFEBVRE
3 rue Nestor Gréhan
Appartement 14
02000 LAON

Nos références : CAB/JF/DV/LV/BR/2024

Votre correspondant : CDS/BR

police-municipale@ville-laon.fr

03.23.22.86.00

BR

Objet : Mise en demeure de mise en sécurité d'abattage d'un arbre

Madame Monsieur,

La police municipale et les services techniques de la ville sont intervenus à plusieurs reprises auprès de vous afin que vous fassiez le nécessaire pour l'abattage d'un arbre sur votre terrain au 28 rue Léon Nanquette à Laon.

Ce dossier est ouvert depuis plusieurs années, la police Municipale a essayé de vous laisser du temps pour trouver une solution à la résolution de ce problème qui met en péril le domaine public ainsi que la sécurité des usagers.

Nous ne pouvons plus attendre, c'est pourquoi nous vous mettons en demeure de faire procéder à l'abattage de cet arbre dans le délai d'un moi à réception de ce présent courrier.

Passé ce délai, si l'arbre est toujours présent, les services techniques procéderont d'office à son abattage. Les frais afférents à cette mise en sécurité vous seront facturés.

La protection de l'environnement est l'affaire de tous et il est du devoir de chacun de veiller à sa sauvegarde.

Comptant sur votre prompt intervention, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, en l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Maire et par délégation,
Frédéric JOLY,
Maire Adjoint,
En charge de la prévention des risques
Et de la Sécurité

